



# Syndicat UNSa Territoriaux Ville de Marseille

64 rue de la Joliette  
13002 Marseille

Tél 06 32 28 91 22 / 04 91 93 62 91

[unsaterritoriaux@marseille.fr](mailto:unsaterritoriaux@marseille.fr)

[www.unsatvdm.fr](http://www.unsatvdm.fr)

Rejoignez-nous sur  
facebook

Le 01/04/2025

## P'tit Rapporteur n°86

### Comité Social Territorial du 26 Mars 2025

**Ce comité Social Territorial était présidé par M. Joël Canicave et M. François Poupard, notre nouveau Directeur Général des Services.**

**Après les déclarations préalables des OS, M. le DGS est intervenu pour nous adresser quelques mots.**

« D'abord je voudrais vous remercier pour vos mots de bienvenue à toutes et à tous, j'y suis vraiment très sensible.

Vous avez été plusieurs, avec vos propres mots, à me demander quelle est ma feuille de route ?

Alors pour vous répondre dans le détails c'est un petit peu tôt, autrement que vous dire quelques principes généraux

Le maire m'a demandé de ne pas re-boulverser et réorganiser de nouveau l'administration comme cela a déjà été fait, vous l'avez dit plusieurs d'entre à vous de multiple fois, et à fortiori à 1 an des échéances électorales.

Donc la feuille de route général, là, c'est plutôt l'apaisement, la recherche de bon fonctionnement avec les structures qui sont aujourd'hui posées

Évidement ça ne veut pas dire qu'on arrête tout ceux qui est en cours, toutes les réformes et tout l'agenda social, celui-ci va continuer à vivre sa vie.

Mais on ne se lance pas dans des grandes réorganisations, des changements de DGA ou autre, d'abord c'est un peu tard dans le mandat et ensuite cela a déjà été fait beaucoup de fois et il y a probablement besoin d'avantage aujourd'hui de se pencher plus sur le fonctionnement que sur les structures.

Deuxième point, je l'ai dit tout à l'heure en introduction, le deuxième point important de la feuille de route, si on peut appeler ça comme ça, c'est l'écoute et le dialogue. J'ai bien entendu de votre part cette volonté également, vous me trouverez toujours comme interlocuteur et partenaire de l'écoute et du dialogue. Encore une fois ça ne veut pas dire qu'on sera d'accord sur tous les sujets mais on trouvera des moments, des lieux et des facilités pour dialoguer

Et puis la troisième, c'est être vigilant aux situations individuelles ou ponctuelles, vous en avez cité beaucoup. Voilà, cela veut dire que, comme le dit le président, que tout ceci va être regardé dans le détail pour y apporter des réponses. Je peux pas le faire là d'abord parce que je ne les ai pas les réponses tout simplement, je fais que citer des choses que je comprends à peine en réalité, mais ça veut dire aussi que je vais m'y pencher et qu'on va regarder à corriger ce qui peut être vécu comme une injustice ou comme une différence de traitement je suis assez sensible à ces question



Voilà juste en conclusion merci beaucoup de cet accueil que vous me faites aujourd'hui. »

### **Notre déclaration préalable :**

Monsieur le Président, Monsieur le DGS,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social Territorial, bonjour,

Monsieur le Directeur Général des Services, l'ensemble des représentants syndicaux de notre organisation vous souhaite la bienvenue et nos meilleurs vœux de réussite dans vos nouvelles fonctions.

Les chantiers sont nombreux et votre prise de poste, ainsi que celles des nouveaux DGA a qui nous souhaitons également la bienvenue, marque une nouvelle étape importante pour notre collectivité et pour l'ensemble des personnels qui y œuvrent au quotidien. Nous espérons que votre arrivée permettra de poursuivre et de renforcer les liens de dialogue social, de promouvoir un environnement de travail respectueux et serein, et de garantir une gestion optimale des ressources humaines au service des usagers de manière pérenne.

Votre expérience et vos compétences seront des atouts précieux pour faire face aux enjeux et aux défis qui attendent notre collectivité. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une grande majorité d'agents sont en souffrance, due aux incessantes réorganisations subies depuis maintenant 5 ans et qui engendrent une instabilité chronique, des injonctions contradictoires et au final une perte de sens dans l'action au service du public.

Les remontées des agents de terrain sont à l'opposé des nombreuses campagnes de communications positives de notre administration (qu'elles soient interne ou externe). Notre organisation syndicale reste donc à votre disposition pour échanger ensemble dans un esprit de collaboration constructive.

Il est essentiel pour nous que chaque agent puisse exercer ses missions dans des conditions de travail dignes et respectueuses de ses droits. Nous espérons que vous saurez porter un regard attentif aux préoccupations des agents, en assurant une gestion équitable, transparente et respectueuse des valeurs du service public.

### ***À présent, nous souhaitons exprimer nos vives préoccupations concernant la baisse des salaires et les défis liés aux retraites des agents publics territoriaux.***

L'UNSa refuse que les services publics, la Fonction publique, les agents publics soient sacrifiés sous le joug de contraintes budgétaires qui seraient appelées par la mise en œuvre d'une possible « économie de guerre » sur le dos des personnels et des usagers.

Force est de constater que l'année 2025 pourrait être une année noire pour les services publics, les usagers, les agents marquée par :

- une nouvelle dégradation de la rémunération des agents publics avec la poursuite du gel de la valeur du point d'indice après une année blanche en 2024, la reconduction du non-versement de la Gipa (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) en 2025 comme en 2024, l'absence de refonte de la grille indiciaire, la persistance d'inégalités salariales entre les femmes et les hommes,

- une volonté gouvernementale et patronale d'augmenter toujours et encore le temps passé au travail avec le passage à 64 ans pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein. Deux ans après, la réforme est toujours aussi inacceptable : les 64 ans doivent être abrogés !

- la stigmatisation des agents malades avec la réduction de 10 % de la rémunération les trois premiers mois du congé maladie ordinaire,



- par l'injustice sociale liée aux baisses de crédits alloués au financement des politiques d'action sociale.

Force est aussi de constater qu'en engageant une nouvelle revue des missions publiques ou encore une loi dite de simplification, ce sont de nouvelles externalisations, privatisations et suppressions de politiques publiques et de services publics qui sont à l'ordre du jour au détriment du service rendu aux populations.

L'UNSa appelle donc, aux côtés d'autres organisations syndicales à une journée d'actions, d'information et de mobilisation des personnels, le jeudi 3 avril 2025, pour débattre et faire entendre ses revendications qui portent sur :

- Des services publics et une Fonction publique assurant les droits et répondant aux besoins des populations sur l'ensemble du territoire y compris en Outre-Mer,
- L'augmentation de la valeur du point d'indice et des mesures salariales générales,
- La suppression de la baisse de 10% des rémunérations pendant les congés de maladie, comme l'ont déjà fait d'autres collectivités territoriales,
- La refonte des grilles indiciaires,
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Le rétablissement du versement de la Gipa,
- les droits des agents publics, au titre des politiques de protection et d'action sociales pour qu'ils soient assurés.

### **Au niveau de notre collectivité, voici nos revendications :**

#### **Mutuelle :**

Nous souhaiterions qu'à l'instar de ce qui est fait dans d'autres collectivités, un appel d'offre soit lancé pour pouvoir offrir aux agents de la Ville de Marseille une mutuelle identique pour tous. Cela permettrait à la vue de la volumétrie d'agents concernés de pouvoir négocier des prix de cotisations très attractifs et de meilleures conditions de couverture pour l'ensemble des agents.

De plus, il est nécessaire d'augmenter la participation de la collectivité sur la prévoyance. Le montant actuel de participation est trop faible pour inciter les agents à souscrire à ce type de contrat.

#### **BMDP**

Nous souhaitons revenir sur le grade des chef(fe)s de bureau. Nous demandons que ces agents soient prioritaires pour la nomination au grade de Rédacteur à l'ancienneté, lors des campagnes de promotion en promotion interne.

Actuellement, les agents recrutés en externe sont embauchés en tant que rédacteur par rapport à leur expérience professionnelle, et ne possèdent pas forcément de diplôme. L'UNSA demande pour la prochaine campagne de promotion, que les agents cheffes de bureau des BMDP fassent l'objet d'une étude prioritaire pour la nomination au grade de Rédacteur à la promotion interne.

Pour la rentrée scolaire 2025 des nouveautés au niveau de la restauration scolaire sont prévues.

Deux de ces changements concernent les BMDP qui seront en charges des inscriptions annuelles ainsi que des paiements mensuel de la cantine.

Il est indiqué sur le Pointu que les règlements pourront se faire en espèces, chèques ou carte bancaire directement dans les BMDP ou à l'accueil de Fauchier.

Pouvez-vous nous confirmer cela et nous indiquer si il est de ce fait prévu d'ajouter cette mission de régisseur aux agents avec la prime qui l'accompagne ?

### **Agents des écoles :**

Nous sollicitons pour les agents des écoles AE et ATSEM de différencier l'IFSE au regard du nombre d'enfants qu'ils encadrent durant le temps de la pause méridienne. Cela permettrait d'être équitable et de pouvoir très certainement attirer des agents sur des postes en tension sur certains groupes scolaires.

Nous renouvelons également notre demande concernant l'attribution des titres restaurant aux agents des écoles. Ces agents devraient pouvoir avoir le choix.

D'autre part, concernant le pool de volante, AE et ATSEM nous constatons que :

- le pool de volantes n'étant pas suffisant il est demandé à d'autres agents qui ne font pas partis de celui-ci de se déplacer.

Ces agents déplacés ne bénéficient pas de la prime des volantes, nous demandons donc aussi une prime au prorata du nombre de déplacement.

Concernant les Agents de restauration référents (ancienne 1ère aide), à quelle date la nouvelle IFSE va être mise en place ? Et y aura-t-il une rétroactivité ?

Il est aussi prévu la mise en place d'une prime pour ces mêmes agents pour les remplacements de plus de 3 mois des Responsables d'équipe. Sous quelles conditions sera-t-elle versée et quel en sera le montant ?

### **Entretien professionnel**

Nous alertons la DRH sur le bon déroulement de la prochaine campagne des entretiens professionnels et rappelons que ceux-ci doivent respecter un cadre réglementaire. En effet, les responsables hiérarchiques doivent notamment transmettre en amont aux agents leur fiche de poste et la mettre à jour si besoin lors de ces entretiens.

Or, un certain nombre de collègues n'ont toujours pas de fiche de poste. Lorsqu'on sait que les fiches de postes sont également liés aux montants attribués de l'IFSE mais également, et pour la première fois, à l'attribution du CIA. L'UNSa vous demande donc d'avoir un regard attentif sur ce sujet.

### **Division parcours éducatif et animation - Piste routière de la DAEJ :**

La situation que vivent actuellement les agents de cette division n'est pas acceptable pour notre organisation syndicale.

En effet, les agents sont déplacés hebdomadairement notamment les collègues de la piste routière de Perrin. La fréquentation de cette équipement étant passé de 2400 enfants en 2023-2024, à quasiment 0 depuis quelques mois. La direction se retranche sur le fait qu'aucune école ne s'inscrit sur le dispositif. Pourtant, les agents nous indiquent que les directeurs d'écoles les contactent pour se plaindre qu'ils n'ont pas de réponse à leur demande de créneaux de la part des responsables de cette division. Que se passe-t-il sur cet équipement ?

D'autre part, il est envisagé d'utiliser de nouveau la piste routière se trouvant au Parc Chanot. Les conditions d'accueil des agents sur celle-ci ne sont pas dignes de notre collectivité.

Nous vous demandons Mme Sorrentini des éclaircissements sur cette situation. Les agents ne sont pas corvéables à souhait et ils doivent être accompagnés de manière cohérente par leur hiérarchie.



## **2ème phase de refonte de l'IFSE :**

Nous remercions l'administration d'avoir pris en compte certaines de nos demandes concernant des métiers qui devaient être revalorisés.

Néanmoins, nous avons de nouveau reçu un grand nombre d'appel de la part d'agents déçus du montant de cette revalorisation. Effectivement, il y a souvent un écart entre leurs espérances et le montant attribué. A savoir pour certains, cette augmentation représente 30 euros brut environ par mois !

Nous sommes conscient des difficultés budgétaires de notre collectivité mais nous ne pouvons entendre, que le recours à des cabinets de conseils à coûter plus de 28,3 millions d'euros à notre collectivité entre 2019 et 2023 - avec une année 2023 record à plus de 7,3 millions d'Euros, alors que le montant de la revalorisation de certains de nos collègues frise le ridicule !

L'UNSa revendique la revalorisation de la prime dite «d'été», celle-ci doit pouvoir être augmenter chaque année au regard de l'indice INSEE de l'inflation et pouvoir réduire la perte de pouvoir d'achat que les agents de notre collectivité subissent depuis des années au-delà des revendications nationales portées par notre organisation syndicale.

Des efforts sont faits mais dans le contexte actuel ils sont insuffisants. Nous vous demandons M. Le Président d'appuyer notre demande auprès de M. Le Maire.

## **Musées**

Toujours sur le sujet de l'IFSE, les agents des musées ont eu une augmentation de 25 Euros/mois sauf les caissières. Merci de nous indiquer pourquoi ?

## **Agents des espaces verts**

Concernant les agents des espaces verts qui ont fait l'objet d'un dénigrement dans un article parue dans la revue Hortis par l'un des cadres de leur direction, l'UNSa demande à l'administration et à Mme Benmarnia d'éclaircir cette situation ainsi que leur positionnement sur cette affaire.

Pour conclure, notre collectivité et les agents qui l'a compose sont la force de Marseille ! Sans cette force unis, solidaires, ayant un objectif commun et partagé, et dans le respect de chacun, Marseille ne pourra prétendre à relever les défis qui sont les siens.

## **Dossiers présentés et votes**

- **DGAVAQ : Déménagement du Pôle Espace Public**  
**Avis favorable à l'unanimité**
- **Apprentissage bilan 2024 et accueil d'une nouvelle promotion d'apprentis**  
**Avis favorable à l'unanimité**
- **Lignes de gestion de la politique d'action sociale**  
**Pour : UNSA/ FO / FSU ; Abstention :CGT ; Contre : CFE CGC/CFTC**



## Notre déclaration sur les lignes de gestion de la politique d'action social :

Avant de nous prononcer sur ce dossier l'UNSA tient à remercier et à féliciter tous les agents investis dans cette association qui sans relâche travaillent avec rigueur pour l'ensemble des agents de notre collectivité, et nous avons une pensée particulier pour Mme Martine Haut qui partira en retraite bien mérité dans les mois à venir .

Les lignes de gestion de la Politique sociale à destination des agents , de leurs familles et des retraités de la Ville de Marseille qui ont été présentées lors du CST du mois d'Avril 2024 font donc l'objet d'ajustement dans ce rapport.

Vous nous avez indiqué en réunion préparatoire à ce CST que le budget du CAS aller passer de 2 600 000 Euros à 2 900 000 euros, soit une augmentation de 6 %. Nous nous en réjouissons car plus la participation de notre collectivité augmente, plus les différentes actions envers les bénéficiaires en seront bénéfiques.

Concernant la nouvelle convention d'une durée de 3 ans celle-ci pourra t'-elle faire l'objet d'une révision durant cette période précitée ?

Bien que l'UNSA a fait le choix d'être acteur de la mise en œuvre de cette nouvelle politique d'action sociale, puisqu'un des sièges de Vice-président est occupé par notre secrétaire générale, nous restons attentif à ce que la gestion du CAS soit mise en œuvre de manière conforme et réglementaire par rapport à la loi.

### ● **Augmentation de la valeur des Titres-Restaurant** **Avis favorable à l'unanimité**

#### Notre déclaration sur les T-R :

*L'UNSA ne peut que se satisfaire de cette augmentation, même minime de la valeurs du Titre-restaurant, demande qui a été exprimée par l'ensemble des organisations syndicales.*

*Cependant nous souhaiterions revenir sur les propositions présentées en amont lors de la plénière.*

*- Bien que certaines organisations syndicales s'attribuent de facto et individuellement la paternité de cette augmentation ainsi que la suppression de l'attribution mensuel au réel, dans le rapport présenté , il n'est pas précisé, que les titres restaurant resteront au forfait.*

*En effet, si l'on lit correctement dans le paragraphe 4 celui-ci précise : « l'administration a décidé d'augmenter dans un premier temps le montant de la valeur libératoire des titres restaurant, **quel que soit leur mode d'attribution**, en la fixant à 10 euros à compter de juin 2025 ». Pour l'UNSA ce paragraphe doit préciser le mode d'attribution , car cela ouvre, de fait, une fenêtre pour venir sur votre proposition d'une attribution au réel.*

*Nous vous demandons donc M. Le Président qu'en séance il soit noté dans le rapport dans ce paragraphe la phrase suivante : « l'administration a décidé d'augmenter, dans un premier temps, le montant de la valeur libératoire des titres restaurant au forfait en la fixant à 10 euros à compter de juin 2025 »*

## **Organisation des cycles de travail au sein des services municipaux**

### ● **DGAVJS : Services Seniors**

**Pour : UNSA / FO / CFE CGC/CFTC ; Contre : SFU /CGT**

### ● **DGAVJP : BMDP**

**Pour : UNSA / FO / SFU / CFE CGC/CFTC ; Abstention : CGT**

### ● **DGAVJP : Brigade Maritime**

*L'UNSA n'a pas pris part au vote car les dossiers ne nous ont pas été communiqués par la DGAVJP .*

**Pour : FO ; Contre : Fsu ; Abstention : CGT / CFE CGC/CFTC**



## - Surveillance des parcs

**Contre** : CGT / FSU ; **Abstention** : FO

## - MMA

**Pour** FO / FSU ; **Abstention** : CGT / CFE CGC/CFTC

### ● DGAVMM : Ludothèque Simone de Beauvoir

**Pour** : UNSA / FO / CFE CGC/CFTC / FSU ; **Abstention** : CGT

### ● DGAVP : Encadrants de la surveillance des plages

**Contre** : UNSA / SFU / CFE CGC/CFTC ; **Abstention** : FO

## Dossier en communication

### ● Création d'une charte de collaboration entre les ATSEM et les enseignants pour mieux vivre ensemble à l'école maternelle .

#### Notre déclaration sur la charte :

*Sur ce dossier et après les multiples réunions avec la Direction de l'Éducation, les agents que nous avons consulté et la section écoles UNSA sont pour le moins déçus de son contenu.*

*En effet, cette charte qui a l'ambition de marquer un tournant dans les rapports entre les ATSEM et les enseignants, et bien qu'abordant l'ensemble des sujets, ne va pas au fond de ceux-ci, laissant une trop grande place à l'interprétation.*

*Le travail doit donc se poursuivre, être approfondi et être volontariste dans le positionnement de notre administration sur certains sujets envers les enseignants, mais également envers les ATSEM.*

*Sans vouloir opposer ces deux corps de métiers qui contribuent à l'éducation de nos petites marseillaises et petits marseillais, il est nécessaire pour l'UNSA d'aller bien plus loin que ce qui est proposé.*

*Nous restons donc dans l'attente de nouvelles discussions pour faire évoluer cette charte qui reste tout de même, et nous en sommes conscient, une première pierre à un édifice qui doit pouvoir être grandement amélioré sur plusieurs points que nous vous exposerons ultérieurement à votre convenance.*

**Notre déclaration préalable et nos déclarations sur les dossiers présentés sont consultables sur :**

[www.unsatvdm.fr](http://www.unsatvdm.fr) (rubrique **Les instances administratives – CST 2025**)

**Les responsables syndicaux UNSa**

**Pour le bureau Josselyne COZZOLINO**

